COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 15 JANVIER 2014

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	MM. MONTEYREMARD, ASTRUC
ANJOU	M. ROZIER, Mme FENOY
ASSIEU	MM. MONIN, MONNET
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme BERNARD
BOUGE CHAMBALUD	MM. FORCHERON, GALERA
CHANAS	MM. MALATRAIT, BOUCHERAND
LA CHAPELLE DE SURIEU	MM. GIRARD, GONTARD
CHEYSSIEU	M. COUTURIER
CLONAS SUR VAREZE	Mme BADIN, M. LONGEAN
PEAGE DE ROUSSILLON	Mmes MASSON, DAMIAN, MM CHASSAING, GABET, VILLEMAGNE
LES ROCHES DE CONDRIEU	M. CONTAMIN
ROUSSILLON	M. BERTHOUARD, Mmes DIHL, RICHOUX, XAVIER, MM. BARRIER, TAALBA, DUMAS
SABLONS	Mme DI BIN, M. THOMAS
ST ALBAN DU RHONE	MM. JARRET, CHAMBON
ST CLAIR DU RHONE	M. NEMOZ, Mme DUPENT, GUILLON, MM. ESSON, MEYRAND
ST MAURICE L'EXIL	M. CHARVET, Mme HOLT, MM. FABBRI, MARTINEZ D., MONDANGE
ST PRIM	MM. GERIN, CROS
ST ROMAIN DE SURIEU	MM. MOUCHIROUD, VINCENDON
SALAISE SUR SANNE	MM. FRAYSSE, VIAL
SONNAY	MM. GELAS, PRAS
VERNIOZ	M. SCHRICKE
VILLE SOUS ANJOU	M. THIVOLLE

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. RONZEL à Mme BERNARD, M. GUERRY à M. MALATRAIT, M. BONNETON à M. COUTURIER, Mme DUGUA à M. CONTAMIN, M. BEDIAT à M. BERTHOUARD, M. CHAVANON à M. MONDANGE, M. CLOIX à M. MARTINEZ D., M. CROUAIL à M. VIAL, Mme GIRAUD à M. BARRIER, Mme MEDINA à M. FRAYSSE, M. ROUX à M. SCHRICKE.

EXCUSES : MM. JULLION, MARTINEZ P., SATRE.

M. Alain BARRIER a été élu secrétaire de séance.

Francis Charvet ouvre la séance en renouvelant ses vœux au conseil communautaire et en relevant les fortes affluences enregistrées lors des différentes cérémonies des vœux des communes. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 11 décembre dernier. Il aborde ensuite les différents points de l'ordre du jour.

1/ <u>Assainissement - Eaux pluviales.</u>

Alain Barrier introduit le débat en rappelant que la présentation qui va suivre aurait dû être faite lors de la séance du dernier conseil communautaire qui a débattu sur de nombreux dossiers d'assainissement. L'importance de l'ordre du jour n'a pas permis de l'intégrer d'où le report à cette réunion de la présentation qui a été actualisée.

- Laurent Gouilloud, directeur des services techniques du SIGEARPE et responsable du service assainissement de la CCPR, commente le document joint au présent compte-rendu qui fait ressortir les éléments suivants :

- Transfert effectif des compétences assainissement - eaux pluviales au 1er janvier 2014.
- Le service assainissement s'appuie sur l'existant et sur les services d'eau potable afin de simplifier les démarches des abonnés.
- Une organisation diversifiée de l'assainissement
    - 15 communes relèvent directement de la régie de la CCPR.
    - 7 communes relèvent du syndicat intercommunal Dolon-Varèze avec une particularité pour Assieu qui se retrouve à la fois dans la régie CCPR pour l'essentiel de ses abonnés et dans le SIEDV pour les 45 abonnés de la Charina.
    - Les Roches de Condrieu sont sous le régime d'une délégation de service public.
- La régie est dotée d'un conseil d'exploitation dont les membres ont été élus lors de la dernière séance du conseil communautaire.
- L'exploitation de la station d'épuration de Saint Alban du Rhône, qui relève du SIASSAR, regroupe 5 communes de la CCPR et 4 communes de la rive droite du Rhône. Une démarche de retrait des communes de la rive droite du Rhône, dont le traitement des eaux usées continuera à être garanti par convention, a été engagée. Dans la situation présente, le SIASSAR continue à exister et la CCPR est substituée à ses communes au sein du comité syndical.
- Le budget assainissement 2014, voté lors du dernier conseil communautaire, est de l'ordre de 4 M € en fonctionnement financé pour l'essentiel par les redevances des usagers. Le budget d'investissement est du même niveau avec comme principal programme une première tranche de dépenses sur la station d'épuration des Blaches ; un emprunt de 2 800 000 € est programmé.
- Le cabinet KPMG a réalisé une étude prospective avec un double objectif : identifier les principaux programmes de travaux futurs ; proposer des modalités d'harmonisation des tarifs.
- Le conseil communautaire aura à se prononcer ultérieurement sur différents tarifs :
    - La participation pour le financement de l'assainissement collectif due lors du raccordement de constructions (nouvelles, anciennes nouvellement raccordées, extensions et modifications créant de nouvelles eaux usées) au réseau. La PFAC moyenne (hors commune de Saint Alban du Rhône) est de 2 050 €.
    - La participation pour le branchement au réseau (coût moyen 1 600 € HT). Dans un souci de simplification, les demandeurs présenteront leur demande de branchement au service de l'eau dont ils dépendent qui prendra contact avec la CCPR. La CCPR produira le devis, contrôlera la réalisation des travaux et adressera la facture.

- Les redevances tarifaires : l'étude KPMG aboutissait, du fait des travaux envisagés et des lissages de l'évolution des tarifs, à un montant moyen de 1,41 € / m^3 (hors taxes). Dans la situation présente, cette harmonisation tarifaire ne sera applicable qu'aux communes relevant de la Régie ; une nouvelle simulation financière devra être effectuée.

✳ Les différentes modalités d'intervention du service assainissement sont précisées. Un service d'astreinte 24h / 24h, commun avec le service des eaux du SIGEARPE, est en place sur les communes de la Régie.

✳ La prise de compétence s'accompagnera du transfert à la CCPR des différents excédents ou déficits comptables à la suite du vote des délibérations des structures concernées. Des conventions de transfert de l'actif et du passif devront également être passées.

✳ La régie assainissement dispose de 4 agents transférés du SIGEARPE à la CCPR ; elle fonctionnera également à l'aide de diverses conventions d'utilisation ou de prestations de services.

✳ Un projet de SPANC sera mis en place courant 2014 pour l'assainissement non collectif ; dans l'attente, les actions entreprises se poursuivent.

✳ Diverses opérations de communication seront lancées pour informer les usagers des nouveaux modes de fonctionnement et des démarches à suivre pour toute question relative à l'assainissement.

✳ Le bon fonctionnement du service impliquera de développer les services cartographie et le SIG.

- Plusieurs interventions sont faites à l'issue de cet exposé :

▪ Vincent Couturier demande si Auberives et Cheyssieu devront adhérer au SIASSAR dans l'hypothèse du traitement des eaux usées de ces 2 communes à la station d'épuration de Saint Alban. Laurent Gouilloud répond que ce ne sera pas le cas ; le traitement de ces eaux usées sera financé directement par la régie du pays roussillonnais qui siège au sein du SIASSAR.

Yvan Esson s'interroge sur la capacité de la STEP de Saint Alban à accueillir de nouveaux effluents. Laurent Gouilloud précise qu'il importe de trouver une solution pour les eaux usées de ces 2 communes ; les modalités actuelles de traitement de leurs eaux usées risquent de ne plus être conformes dès 2015 au vu des prescriptions européennes. Une étude technique a relevé que la meilleure solution technique résidait dans un raccordement à la station de Saint Alban mais le SIASSAR n'a jamais été saisi officiellement de cette demande. Une nouvelle étude devra donc être lancée pour déterminer les modalités de raccordement, la nature et le coût des travaux à réaliser.

▪ Yvan Esson demande des précisions sur les conditions de raccordement aux réseaux. Laurent Gouilloud répond que la Régie gèrera le dossier, instruira la demande, fera réaliser les travaux par une entreprise retenue dans le cadre d'un marché public, et percevra le règlement du demandeur. Les marchés publics pourront être organisés par secteurs géographiques.

▪ Guy Vincendon regrette que les communes du Dolon Varèze ne puissent pas bénéficier du même régime que celui applicable aux communes de la régie d'assainissement.

Yves Schricke rappelle que la réglementation ne permet pas d'aligner les tarifs des communes de la CCPR membres du SIEDV sur ceux de la Régie. Le SIEDV est indépendant de la CCPR. Les budgets doivent être équilibrés par les recettes du service sans faire appel au budget général des collectivités, à la différence de ce qui a pu être organisé pour le SIGEM.

Alain Barrier expose que la situation pourra évoluer avec le temps et que les communes du pays roussillonnais devraient pouvoir à terme quitter le SIEDV pour rejoindre la régie.

- Francis Charvet conclut la discussion en proposant de fixer la première réunion du conseil d'exploitation de la Régie le mercredi 12 février à 14h.

2/ <u>Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : protocole d'accord.</u>

Francis Charvet rappelle que le conseil communautaire du 6 novembre dernier s'était prononcé pour l'intégration de la CCPR dans un PLIE inter EPCI commun avec ViennAgglo. Il est appelé lors de cette séance à approuver le protocole d'accord 2014-2020 du PLIE.

Ce PLIE s'inscrit sur une zone d'emploi de 215 000 habitants ; il sera donc à l'écoute des autres territoires de ce bassin d'emploi extérieurs aux pays roussillonnais et viennois. Il associe l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le département de l'Isère, ViennAgglo, la CCPR, Pôle Emploi, la MIJIR.

ViennAgglo est en charge du portage et de la maitrise d'ouvrage du PLIE de l'Isère Rhodanienne qui est conclu pour une période de 7 ans (2014 à 2020). Le PLIE met en œuvre des parcours individualisés afin de permettre une intégration socio-professionnelle aux personnes exclues durablement du marché du travail.

En termes quantitatifs, le PLIE a pour objectif, pour l'ensemble de la période, de proposer un parcours d'insertion à 4 106 personnes, de stabiliser 513 bénéficiaires pendant 6 mois minimum dans l'emploi durable ou en formation qualifiante.

Ce PLIE permet un accompagnement individualisé et renforcé par l'intermédiaire d'un référent de parcours. Il s'appuie sur plusieurs instances : comité de pilotage, comités technique et de suivi, comité opérationnel.

- L'extension du PLIE à la CCPR se traduit par l'intégration du poste ALI de la CCPR dans ce dispositif et par la création d'un poste de référent parcours (poste traité par prestation confiée à un organisme extérieur). La dépense supplémentaire pour la CCPR est estimée à 94 854 € : 45 000 € pour le poste supplémentaire référent de parcours ; 20 000 € au titre des dépenses de coordination, 22 000 € pour des formations à destination des bénéficiaires du PLIE… Cette dépense pourrait être réduite par des subventions du FSE espérées à un niveau de 39 000 €. D'autres créations de poste pourront être envisagées dans le cadre de l'évolution de ce dispositif.
- Le conseil communautaire unanime approuve le protocole d'accord du PLIE des territoires viennois et roussillonnais sur la période 2014-2020.

3/ <u>450ème anniversaire de l'Edit de Roussillon : subvention CCPR.</u>

Francis Charvet expose que le Bureau élargi aux maires du 6 janvier dernier a évoqué le projet de création d'un budget spécifique aux manifestations liées au 450ème anniversaire de l'Edit de Roussillon. Il est proposé au conseil communautaire que la CCPR attribue à cet événement une aide de 20 000 €, d'un montant identique aux crédits supplémentaires affectés par la commune de Roussillon à ces manifestations.

- André Mondange note que 2014 sera l'année du centenaire de la 1ère guerre mondiale et de la mort de Jean Jaurès. Il propose que la CCPR s'associe également à la commémoration de ces dates anniversaire. Christine Masson estime que les communes doivent être à l'origine de ce type de manifestations.
- Le conseil communautaire unanime approuve un engagement financier de la CCPR de 20 000 € pour les manifestations du 450ème anniversaire de l'Edit de Roussillon.

4 - <u>Economie : convention de partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique.</u>

Roberte Di Bin expose que l'ADIE est une association fondée en 1989, reconnue d'utilité publique. L'association aide les personnes exclues du système bancaire à créer leur entreprise par le microcrédit. Les publics concernés sont les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et les salariés en situation de précarité (temps partiels, contrats aidés, intérimaires).

Le financement peut aller jusqu'à 10 000 € (incluant le microcrédit, la Prime l'Declic, un prêt d'honneur). A cela s'ajoutent également des offres en micro-assurance contre les vols de marchandises, les accidents, dommages à un tiers ou au local. En complément du financement, un accompagnement individuel gratuit en amont et post-création est proposé aux porteurs de projet en gestion, démarches administratives, développement commercial, conseil juridique, fiscalité… Par ailleurs, des microcrédits personnels jusqu'à 3 000 euros peuvent être accordés pour tout besoin lié à la mobilité vers l'emploi.

- Roberte Di Bin donne quelques chiffres sur l'ADIE :
  - 120 antennes de proximité.
  - 470 salariés et plus de 1 300 bénévoles.
  - 79 % des créateurs soutenus ont un niveau d'étude inférieur ou égal au Baccalauréat.
  - 42 % des créateurs accompagnés et financés en 2012 étaient bénéficiaires de minima sociaux contre 7 % pour l'ensemble de la France.
  - 84 % des micro-entrepreneurs sont insérés dont 63 % par la poursuite de leur activité et 21 % comme salariés ou créateurs d'une nouvelle entreprise.

- Des rencontres ont été organisées avec les responsables départementales de l'ADIE Isère qui souhaiterait renforcer son action sur le secteur à travers un partenariat sur le territoire du Pays Roussillonnais. Sur la base des partenariats conclus dans le Nord Isère avec la CAPI, le Pays Voironnais, ViennAgglo et d'après la taille du Pays Roussillonnais, le nombre de projets soutenus estimé est de l'ordre de 10 à 15 microcrédits par an. La participation financière sollicitée auprès de la CCPR est de 600 euros par projet soutenu par l'ADIE.

- Le conseil communautaire est ainsi appelé à se prononcer sur la signature d'une convention de partenariat avec l'ADIE d'une durée de 3 ans (2014 à 2016). L'engagement maximum de la CCPR s'établit à 9 000 € / an. L'ADIE s'engage par ailleurs à organiser une permanence d'accueil des porteurs de projet dans les locaux de la CCPR une journée par mois.

Le conseil communautaire unanime approuve la signature de la convention de partenariat avec l'ADIE.

5 - <u>Forum Jobs d'été : convention de partenariat.</u>

Francis Charvet présente au conseil communautaire une convention de partenariat liant la CCPR - la commune de Roussillon - Pôle Emploi - la MIJIR - Cap Emploi et ayant pour objet l'organisation d'un forum jobs d'été le 16 avril 2014 au château de Roussillon. Les signataires proposent à cet effet une mutualisation de leurs moyens humains, matériels, financiers. Cette manifestation s'adresse à tous les jeunes concernés par la recherche d'un emploi saisonnier. La CCPR prendra à sa charge la partie logistique de la manifestation : opération de communication (affiches, flyers…), mise à disposition de postes informatiques…

- Vincent Couturier constate que le forum jobs d'été est une très bonne opération qui a été une réussite sur d'autres territoires. Cette proposition émane de la commission jeunesse qui souhaite également identifier tous les réseaux agissant en direction de la jeunesse ; il regrette l'absence de plusieurs de ces acteurs dans la convention (centres sociaux, services enfance-jeunesse…)

Francis Charvet note qu'il s'agit d'une première expérience qu'il conviendra d'améliorer. Pour le 1er forum, il est toujours possible de faire une large information en direction de

l'ensemble des acteurs intervenant pour la jeunesse. Une correction sera apportée à la convention afin de corriger une erreur d'horaire (15h - 19h et non 14h - 19h).
- Mireille Richoux demande si les emplois d'été des communes seront intégrés dans l'opération jobs d'été. Il est répondu que les communes continueront à gérer en interne ces emplois.
- Le conseil communautaire unanime approuve la convention de partenariat des jobs d'été.

6 - <u>Parking gare SNCF Saint Clair-Les Roches : convention d'occupation du domaine public de RFF.</u>

Francis Charvet expose que le projet d'aménagement des parkings de la gare SNCF Saint Clair-Les Roches implique l'occupation d'une parcelle de terrain, d'une superficie approximative de 2 500 m², cadastrée AC 1393, propriété de RFF. RFF propose la signature d'une convention d'occupation de ce domaine public d'une durée de 5 ans commençant à courir le 1er janvier 2014 moyennant le versement d'une redevance annuelle de 1 000 € HT, faisant l'objet d'une indexation annuelle. Francis Charvet regrette que les collectivités soient appelées à payer une location pour des terrains du domaine public qu'elles aménagent à leurs frais ; la CCPR a cependant pu obtenir une réduction du loyer initialement proposé.
Le conseil communautaire unanime approuve la signature de cette convention.

7 - <u>Voirie communautaire : traversée du village - Saint Romain de Surieu.</u>

Gabriel Girard rappelle que le conseil communautaire, lors de sa réunion du 11 décembre dernier, a approuvé l'établissement d'une convention de groupement de commandes entre la CCPR et la commune de Saint Romain de Surieu portant sur l'aménagement de la traversée du village. Dans un souci de simplification administrative, il est proposé que la participation de 23 512,90 € HT de la commune de Saint Romain de Surieu à la CCPR soit versée sous la forme d'un fonds de concours. Le conseil communautaire unanime approuve la conclusion de ce fonds de concours.

8 - <u>Modification des statuts du SIGEM.</u>

Jean Nemoz expose que le comité syndical du SIGEM, par délibération du 22 novembre 2013, a approuvé une modification de l'article 4 de ses statuts en enlevant la référence au poste de directeur du centre intercommunal d'éducation musicale et en la remplaçant par « des personnels stagiaires ou titulaires de la fonction publique territoriale ». Le 1er paragraphe modifié de l'article 4 des statuts est rédigé comme suit : « Le syndicat a pour objet de développer la pratique musicale en milieu rural pour pérenniser les harmonies locales, d'assurer l'enseignement musical dans les écoles primaires des communes adhérentes, de participer au coût de l'enseignement musical pour les jeunes, de pourvoir et gérer le ou les postes des personnels stagiaires ou titulaires de la fonction publique territoriale, engagé(s) en tant que professeurs de musique et qui agissent sur le territoire des communes adhérentes. » - Louis Monnet apporte des précisions sur les motifs de cette modification des statuts.
Le conseil communautaire unanime approuve cette modification des statuts du SIGEM.

L'ordre du jour épuisé, Francis Charvet clôt la séance du conseil communautaire.

Le Président,
F. CHARVET